



17.20 Cahier des charges du/de la responsable des réseaux sociaux

11.08.2023 / CC

1. Désignation de la fonction

Responsable des réseaux sociaux de Swiss Wrestling Federation (ci-après SWFE).

2. Organe de nomination

Le/La responsable est élu(e) par le comité central.

3. Intégration au sein de l'organisation

- Le/la responsable des réseaux sociaux est subordonné(e) au/à la chef(fe) des médias de SWFE.
- Le/la responsable des réseaux sociaux est représenté(e) par le/la chef(fe) des médias.

4. Objectifs de la fonction

- Elaborer régulièrement des contenus (brèves nouvelles, posts, reportages, portraits, interviews, etc.) pour les groupes cibles et les canaux définis, en concertation avec le/la chef(fe) des médias.
- Appliquer aux publications les règles des manuels « 16.19 Communication + publicité avec SWFE », « 18.01 Concept de communication SWFE » et « 18.02 Corporate Identity ».
- Assurer une couverture en ligne moderne (réseaux sociaux) des événements nationaux et internationaux en collaboration avec le/la chef(fe) des médias.

5. Domaines de compétences

- Assurer le fonctionnement du site web « www.swisswrestling.ch » en tant que plateforme pour les nouvelles, les résultats, les faits et les chiffres, en accord avec le/la chef(fe) des médias.
- Mise en œuvre du concept de communication avec Corporate Identity.

6. Tâches

- Couverture médiatique d'événements nationaux et internationaux.
- Suivre activement le déroulement des événements nationaux et internationaux.

7. Habilitation / Compétences

- Elaboration autonome de contenus, en concertation avec le/la chef(fe) des médias.

8. Profil spécifique recherché

- Formation achevée (études, stage) et/ou expérience journalistique.
- Intuition pour les histoires passionnantes avec possibilité de mise en œuvre à court terme.
- Forte affinité avec les réseaux sociaux et flair pour les nouveaux formats de médias numériques.
- Aisance relationnelle, créativité et tact dans les relations humaines.

9. Entrée en vigueur

Le cahier des charges entre en vigueur après approbation par le comité central.



10. Liste des destinataires

- Chef(fe) des médias
- Responsable des réseaux sociaux
- Comité central